



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 AVRIL 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Jean-Pierre GUILBAUD, Sylvie DEFAYE, Isabelle PROD'HOMME, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Nadia GRIGNON-GENDRON, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST

Pouvoirs :

Béatrice LARGEAU donne procuration à X. ARGENTON

Laurence VERDON donne procuration à P. DEVAUD

Armelle YOU donne procuration à N. LAMBERT

Nora SI ZIANI donne procuration à S. CHARPRENET

Yvan GRIFFAULT donne procuration à F. BELY

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES	2
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DE MEMBRES	2
VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS	2
AFFAIRES FINANCIERES.....	5
VOTE DU BUDGET 2014.....	5
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014	14
CULTURE.....	15
VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTION	15
RESSOURCES HUMAINES	16
TABLEAU DES EFFECTIFS 2014.....	16
EQUIPEMENTS DESTINES A LA POPULATION.....	16
OPERATION "VEL'A PARTH" - APPROBATION D'UN REGLEMENT ET D'UNE CONVENTION	16

Cliquez ici pour taper du texte.

AFFAIRES GENERALES

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DE MEMBRES

M. LE MAIRE :Au vu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière..

Cette commission, présidée par le maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Elle est par exemple consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, avant que celle-ci se prononce.

C'est une commission qui avait déjà été créée au cours du mandat précédent mais qui n'avait pas eu l'occasion de se réunir ; elle statue sur la délégation de service public, et au niveau de la ville il n'y avait pas de délégation de service public. Cela n'empêche pas de pouvoir la créer, de recueillir les candidatures, de procéder à sa constitution, et au fur et à mesure que les questions pourront se poser, nous organiserons des réunions de cette commission. Il y a quelques candidatures qui avaient été pressenties : Brigitte Clisson, Gilles Bertin, Albert Boivin, et moi-même. Y a d'autres candidatures ? Monsieur Chevalier ?

Cette commission est composée également de représentants d'associations et nous avons pensé à une personne de l'Union Parthenaisienne, M. JAMONNEAU, président, parce que pour des concerts, cela peut être aussi intéressant, sur le prix de certains objets qui sont vendus par la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- de désigner Xavier ARGENTON, Brigitte CLISSON, Gilles BERTIN, Albert BOIVIN, Judicaël CHEVALIER, membres élus,
- de désigner des représentants d'associations locales.

* ADOPTE à l'unanimité.

oOo

VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-23 et L. 2123-24 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 avril 2014 portant délégation de fonction aux Adjointes au Maire ;

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjointes ayant reçu délégation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant global des indemnités du Maire et des Adjointes, comme suit :
 - Maire : 64,97 % de l'indice brut 1015 majoré de 20 % pour chef-lieu d'arrondissement,
 - Adjointes au Maire : 24,07 % de l'indice brut 1015 majorée de 20 % pour chef-lieu d'arrondissement,
 - Conseillers municipaux délégués : 8,29 % de l'indice brut 1015 majorée de 20 % pour chef-lieu d'arrondissement.
- de dire que cette enveloppe globale sera répartie, à effet du 5 avril 2014 pour le Maire et de la date de l'arrêté de délégation pour les Adjointes et les conseillers municipaux,
- de dire que le montant des indemnités subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice terminal brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de dire que les indemnités seront versées mensuellement,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget.

M. LE MAIRE : Cela représente pour le maire une indemnité de 2.470 € bruts et pour les adjoints il y a une différence qui est faite entre ceux qui ont une activité professionnelle et ceux qui n'en ont pas. Quel est le principe des indemnités? Le code général des collectivités territoriales rappelle que le mandat d'élu s'exerce à titre gratuit, c'est une spécificité française -c'est important de le rappeler-, et l'indemnité est là pour compenser une diminution du revenu professionnel, ce qui peut arriver quand on exerce son activité d'élu, et à partir de ce moment-là, il y a une distinction entre l'adjoint qui exerce une activité professionnelle ou celui qui a fait valoir ses droits à la retraite. En conséquence, les adjoints qui exercent une activité professionnelle ont une indemnité de 915 € bruts et ceux qui sont à la retraite touchent une indemnité de 560 € bruts. Quant aux conseillers municipaux délégués qui ont une délégation et qui sont au nombre de 10, ils toucheront une indemnité de 315 € bruts. L'enveloppe réglementaire qui est fixée à 11 879 € est respectée et qui n'a pas bougé depuis ces six dernières années.

Mme PROUST : Vous avez parlé de 10 conseillers municipaux délégués, nous souhaiterions savoir qui ils sont et surtout quels sont leur domaine de délégation. Vous avez parlé également d'indemnité brute telle que vous l'avez évoqué pour le maire, il me semble que c'est excluant les 20 % de majoration de chef-lieu d'arrondissement, ce n'est donc pas cette somme-là qui est soumise au vote.

M. LE MAIRE : Le pourcentage soumis au vote pour l'indemnité de maire est 64,97 %.

Mme PROUST : Majoré de 20 % pour chef-lieu d'arrondissement, ce qui fait à peu près 3.000 € bruts.

M. LE MAIRE : Oui à peu près.

Mme PROUST : Et donc les conseillers délégués sont ?

M. LE MAIRE : Les conseillers délégués sont : Albert BOIVIN, Stéphanie CHARPRENET, Didier GAUTIER, Jean Louis GRASSIGNOUX, Jean-Pierre GUILBAUD, Karine HERVE, Philippe KOUAKOU, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Armelle YOU.

Mme PROUST : Le nom ce n'est pas ce qui importe ; nous souhaitons connaître leurs délégations.

M. GUILBAUD : Je suis conseiller-délégué aux quartiers.

M. GAUTIER : Je suis également délégué aux quartiers.

M. KOUAKOU : Je suis conseiller-délégué aux sports.

M. GRASSIGNOUX : Je suis également délégué aux sports.

Mme HERVE : Je suis conseillère-déléguée à la culture.

Mme YOU : Je suis conseillère-déléguée au musée.

Mme VERDON : Je suis conseillère-déléguée aux affaires sociales.

Mme CHARPRENET : Je suis conseillère-déléguée au commerce local.

M. LONGEARD : Je suis conseiller-délégué aux affaires patriotiques et aux commissions de sécurité.

M. BOIVIN : Je suis conseiller-délégué à tout ce qui est environnement et espaces verts.

Mme BELY : Je voulais revenir sur le montant des indemnités. Vous nous aviez dit que vous nous faisiez voter l'indice brut 1015 et pas sur les 20 % concernant les chefs-lieux d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Pour être précis, il vous est proposé de voter sur les termes de la délibération, c'est-à-dire un pourcentage du montant de l'indice brut 1015 plus de 20 % de chef-lieu d'arrondissement.

Mme BELY : Je souhaitais faire remarquer qu'à l'heure actuelle on demande beaucoup d'efforts à tous les citoyens face à la conjoncture et nous estimons que le rôle des collectivités c'est aussi de donner l'exemple et donc nous considérons que peut-être les 20 % de majoration pour chef-lieu d'arrondissement sont en trop.

M. LE MAIRE : C'est un avis, après ce sont des réflexions assez classiques, assez basiques ; il faut faire attention à ce genre de déclarations qui supposeraient que les élus ont des situations privilégiées et qui ne fourniraient pas d'efforts. Les efforts qui sont consentis pour les citoyens sont consentis par une pression fiscale quasiment confiscatoire, ça je suis d'accord avec vous, vous avez parfaitement raison mais cela ne dépend pas de la Municipalité de Parthenay. Cette fiscalité confiscatoire est administrée par un gouvernement que vous soutenez, donc cette confiscation je la retiens, vous la reconnaissez, c'est important. Après nous sommes fiscalisés comme tout le monde donc l'effort est effectivement consenti par les élus tout comme par les salariés et comme par toute personne qui travaille. Il n'y a donc pas d'effort moindre qui serait consenti par les élus. Je vous ai indiqué que le montant total n'avait pas bougé depuis les six dernières années, et puis c'est une activité qui demande beaucoup de temps beaucoup d'énergie...

Mme BELY : Nous sommes d'accord là-dessus, mais c'est aussi une fonction qui demande d'être très présent dans sa ville c'est donc pour cette raison que l'on pourrait dire qu'un effort qui aurait été consenti par rapport à l'indemnité serait aussi un signe pour montrer cette volonté de tenir compte de la conjoncture.

M. LE MAIRE : Je vous ai indiqué que je comprenais votre critique sous-jacente et perfide ; je m'y habitue assez difficilement je vous le concède, mais je ne vois pas de justification à votre demande, parce que dans d'autres instances que vous pratiquez, je n'ai pas cru entendre ce genre de discours, il faut donc un minimum de cohérence.

Mme BELY : Nous ne sommes pas ici dans la même configuration.

M. LE MAIRE : Exactement la même, vous êtes élue au conseil régional, je n'ai pas entendu dire à la majorité régionale que vous souhaitiez une diminution des indemnités des élus, alors que des cumuls étaient faits.

Mme BELY : En ce qui me concerne vous savez très bien que je ne cumule pas les mandats.

M. LE MAIRE : Non mais vous cumulez une activité professionnelle avec une activité d'élue, c'est un cumul, en tout cas vous le faisiez.

* ADOPTE par 26 voix pour et 7 contre –Mmes SECHERET, BELY, M. GARNIER, Mme BELAUD, M. CHEVALIER, M. GRIFFAULT, Mme PROUST-.



AFFAIRES FINANCIERES

VOTE DU BUDGET 2014

Mme CLISSON : Le vote du budget comporte 2 parties : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Mme PROUST : En préambule, nous souhaitons savoir si le débat d'orientation budgétaire a déjà été présenté ou si vous considérez que nos échanges de ce soir vont constituer ce débat d'orientation budgétaire ?

M. LE MAIRE : Lors des années d'élections municipales, il est compliqué d'organiser un débat d'orientation budgétaire compte tenu des délais qui sont impartis, ce qui fait que nous sommes exceptionnellement dispensés de l'organiser ; nous proposons donc directement le vote du budget. Effectivement, non les échanges de ce soir ne peuvent pas officiellement tenir compte du débat d'orientation budgétaire, mais ils sont un débat comme un autre, au préalable au vote du budget.

Mme M. PROUST : Pour l'avenir, ce sera différent ?

M. LE MAIRE : Chaque année, vous avez un débat d'orientation budgétaire mais là, les élections ayant eu lieu il y a un mois, la loi nous autorise à ne pas organiser de débat.

Mme CLISSON : Le budget de fonctionnement s'élève à 11.652.000 € ; il était de 11.700.000 € en 2013, le montant des dépenses réelles est de 10 571 000 € et les recettes réelles de 11 502 000 €.

Les dépenses d'ordre sont de 1 081 000 €, et les recettes d'ordre de 150 000 €, ce qui laisse une capacité d'autofinancement (la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) de 931 000 €.

Le budget de fonctionnement :

- pour les services généraux : les dépenses s'élèvent à 3 817 100 € et les recettes à 547 800 €, soit 36,99 % du budget global
- sécurité et salubrité publique : les dépenses 719 900 € et recettes 3 600 € soit 6,98 %
- enseignements : 1 806 400 € de dépenses et 294 500 € de recettes soit 17,50 %
- culture : 1 235 600 € de dépenses et 144 600 € de recettes soit 11,97 %
- sports en jeunesse : 343 100 € de dépenses et 11 900 € de recettes soit 3,32 %
- interventions sociales : 210 900 € de dépenses soit 2,04 %
- aménagements et services urbains : 2 129 000 € de dépenses et 206 000 € en recettes soit 20,63 %
- action économique : 59 000 € de dépenses et 73 000 € de recettes
- opérations financières : 250 000 €
- dotations et participations : 3 415 600 € en recettes
- impôts en taxes : 6 805 000 €
- transfert entre sections : 651 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes
- virement à la section investissement : 430 000 €

Le budget est équilibré avec 11 652 000 € des deux côtés

- les dépenses réelles :

- charges à caractère général pour 3 068 171 €
- charges de personnel pour 5 722 000 €
- autres charges de gestion pour 1 507 929 €
- charges financières : 250 000 €
- charges exceptionnelles : 22 900 €

- les dépenses d'ordres : 1 081 000 €

- amortissements pour 651 000 €
- virement à la section d'investissement : 430 000 €

- les recettes réelles : 11 502 000 €

- atténuation de charges : 234 300 €

- produits d'exploitation des services : 514 500 €
- impôts et taxes : 6 583 000 €
- dotations et subventions : 3 679 000 €
- produits de gestion autres : 65 000 €
- produits exceptionnels : 126 200 €

- les recettes d'ordre : 150 000 €

En ce qui concerne la répartition, les charges de gestion représentent 29,03 % du montant total, les charges de personnel représentent 54,13 % (pour info en 2013 elles représentaient 53 %, il n'y a donc pas une grosse variation), les charges financières représentent 2,46 % (l'an dernier représentaient 1,5 %), et les autres charges dont subventions représentent 14,48 %.

Les charges de caractère général représentent 29,03 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles concernent :

- les assurances,
- les fournitures, alimentation cantine,
- les énergies : gaz, électricité,
- l'eau,
- l'entretien des bâtiments et du matériel
- le téléphone.

Les dépenses de personnel pour un budget de 5 722 000 € représentent 54,13 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il y a eu la titularisation d'un agent en 2013.

Les charges de gestion courante pour un global de 1 530 830 €, dont :

- subvention au CCAS : 185 550 €, l'an dernier c'était 181 000 €.
- contingent incendie : 442 000 €
- Indemnités élus 191 600 €
- subventions aux associations pour 508 680 €

La répartition des subventions aux associations : le tableau que vous avez sous les yeux représente la répartition pour 2013. Pour ce qui est de 2014, le scolaire représente 38 800 €, le culturel représente 251 500 €, le sport représente 145 000 €, le commerce local représente 29 800 €, le social à 6 400 €, et autres (patriotiques, jumelage) pour 37 180 €.

Les charges financières :

Intérêts de la dette : 250 000 €

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- services généraux : 547 800 €
- sécurité et la salubrité publiques : 3 600 €
- enseignement : 294 500 €
- culture 144 600 €
- sports et jeunesse : 11 900 €
- aménagement et services urbains : 206 000 €
- actions économiques : 73 000 €
- dotations et participations : 3 415 600 €
- impôts et taxes non affectées : 6 805 000 €
- transferts entre sections pour 150 000 €

On retrouve donc notre total de 11 652 000 €

La répartition des recettes réelles après impôts et taxes représente 59,84 %. Les dotations et participations représentent 31,99 %, les produits de services représentent 4,47 % et les autres revenus représentent 3,70 %.

Les produits de services sont donc constitués par :

- la cantine : 217 000 €
- garderie : 37 000 €
- concessions et redevances funéraires : 19 000 €
- redevances et occupation du domaine public : 45 000 €

- remboursement de frais de personnel pour 192 000 €

Les impôts et taxes pour un montant de 6 883 000 € soit 59,84 % des recettes.

Produits de fiscalité directe pour 5 319 000 € soit 47 % des recettes réelles de fonctionnement. On a donc pour objectif de maintenir les taux de taxe d'habitation (17,70%), de taxe foncière sur les propriétés bâties (29,45%), et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (75,17%).

Les impôts et taxes : le produit de fiscalité indirecte : 1 525 000 €, alimenté surtout par :

- la taxe sur l'électricité : 230 000 €
- les droits de mutation : 150 000 €,
- la taxe locale sur la publicité extérieure : 30 000 €
- les droits de place : 48 000 €
- l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes de Parthenay – Gâtine : 1 052 000 €.

Dotations et participations : 31,99 % des recettes.

Les dotations de l'État : 3 559 147 €. Il y a une baisse de la dotation forfaitaire de 4,08 %, elle était de 2 370 860 € en 2013.

- la dotation de solidarité rurale : 285 179 €
- la dotation de solidarité urbaine : 312 573 €
- la dotation nationale de péréquation : 158 166 €
- allocations compensatrices : 387 400 €
- participations emplois aidés : 141 900 €

Concernant le budget d'investissement qui est d'un montant de 3 314 100 €, pour mémoire en 2013 il était de 7 300 000 € :

- dépenses et services généraux : 1 571 900 €
- enseignement : 115 000 €
- culture : 179 000 € avec 37 000 € de recettes
- sports et jeunesse : 75 000 €
- aménagement et services urbains 699 000 € avec 31 000 € de recettes
- action économique : 50 000 €
- opérations patrimoniales : 43 200 € avec 43 200 € de recettes
- opérations financières : 431 000 € avec 369 900 € de recettes
- dotations et participations : 1 520 000 € en recettes
- impôts et taxes : 78 000 € en recettes
- transferts entre sections : 150 000 € de dépenses et 651 000 € en recettes
- virement de la section de fonctionnement : 430 000 € en recettes
- produit des cessions d'immobilisations : 154 000 €

L'équilibre comptable du budget d'investissement : en ce qui concerne les dépenses, on a :

- 431 000 € de remboursement du capital de la dette
- 110 000 € de subventions d'équipements
- 2 579 900 € de dépenses d'équipement
- 193 200 € d'opérations d'ordre

Pour ce qui est des recettes :

- recettes propres pour 2 189 900 € dont :
 - fonds de compensation en TVA : 1 520 000 €
 - taxe d'aménagement : 45 000 €
 - amendes : 33 000 €
 - subventions : 68 000 €
 - cessions : 154 000 €
 - emprunt nouveau : 369 900 €
- recettes d'ordre pour 1 124 200 € dont :
 - amortissement 651 000 €,
 - prélèvements pour 430 000 €

- opération patrimoniale pour 43 200 €

Le montant du remboursement du capital de la dette est d'un montant de 431 000 €, il sera intégralement assuré par l'autofinancement. Les subventions d'équipement pour un montant de 110 000 €, en ce qui concerne les subventions opération programmée pour l'amélioration de l'habitat «renouvellement urbain », c'est la dernière année.

Les dépenses d'équipements pour un montant de 2 579 900 € dont l'achat de logiciels et matériel informatique pour 40 000 €, achat de mobilier et matériel pour 475 000 € dont divers mobiliers pour la salle des Loges pour un montant de 120 000 €, l'extension du cimetière pour 241 000 € là aussi c'est la fin des travaux, les travaux de la salle multifonctions pour 440 000 € et là aussi c'est la fin des travaux. Ensuite travaux pour le centre technique municipal pour 58 600 €, travaux bâtiment espaces verts pour 48 000 €, travaux sur bâtiments divers pour 45 300 €, salle de répétition Diff'art (containers) pour 158 000 € et pour la chaufferie pour 20 000 €.

Pour ce qui est du scolaire, il y en a pour 115 000 €, travaux à l'école Jules ferry pour 95 000 € et achat de matériel pour 20 000 €.

En ce qui concerne la culture : 179 000 €, dont :

- étude pour l'église Saint-Laurent : 40 000 €
- travaux remparts : 50 000 €
- achat et restauration d'œuvres : 19 000 €
- travaux Palais des Congrès : 70 000 € : ce sont des travaux concernant la toiture et l'aménagement des bureaux.

Pour le poste sport et jeunesse : 75 000 €, dont :

- achat de matériel : 15 000 €,
- réalisation du skate-park : 24 000 € (là aussi c'est la fin des travaux pour le skate-park),
- étude pour le stade Jean Daguerre : 36 000 €

Aménagements et services urbains : 699 000 € dont 160 000 € pour la réhabilitation du quartier Saint-Paul.

- travaux d'éclairage public : 100 000 €
- travaux de voirie : 200 000 €
- travaux rue Salvador Allende : 42 000 €
- rond-point Victor Hugo : 22 000 €
- travaux rue du Marchioux : 5 000 €

Concernant le commerce local : 50 000 € correspondant à l'étude pour les travaux du marché couvert

En ce qui concerne les recettes d'investissement :

- culture : 37 000 €
- aménagement et services urbains : 31 000 €
- opérations patrimoniales : 43 200 €
- opérations financières : 369 900 €
- dotations et participations : 1 520 000 €
- impôts et taxes : 78 000 €
- transfert entre sections : 651 000 €
- virement de la section de fonctionnement : 430 000 €
- produit des cessions d'immobilisations : 154 000 €

Vue d'ensemble du projet : Le budget de fonctionnement a un total de dépenses de 10 571 000 € dont capital 431 000 €, investissement - dépenses : 2 689 900 €.

Côté recettes de fonctionnement : 11 502 000 € dont un excédent de fonctionnement de 931 000 €, investissements - recettes 2 189 900 €, ce qui ne laisse une capacité d'autofinancement nette de 500 000 €.

Mme PROUST : Merci à vous parce que ce n'est pas un exercice très facile c'est plutôt rébarbatif. Je vais pour ma part revenir sur la ligne 934 « transferts entre sections », il y a 650 000 € au budget primitif 2013 et 651 000 € au budget primitif 2014 ; il s'agit bien des amortissements que l'on retrouve ici ? Du coup, je ne m'étonnais que l'on soit sur une enveloppe constante au regard de la remarque qui avait été faite dans le rapport de la chambre

régionale des comptes qui demandait de prendre en compte l'obsolescence d'un certain nombre de logiciels et de matériels informatiques acquis avant 2007 et d'un véhicule de plus de 15 ans.

Mme CLISSON : Si vous me permettez je vais demander à M. HERAULT, responsable du service financier, de nous donner des éléments d'information.

Mme PROUST : Ce n'est pas pour vous piéger c'est juste pour essayer de comprendre.

Mme HERAULT, responsable du service financier : Les biens obsolètes qui ont fait l'objet d'une sortie de l'actif étaient déjà intégralement amortis.

Mme PROUST : Merci. Autre question concernant le tableau des recettes ; il y a forcément une explication mais ne maîtrisant pas les affaires je pose donc des questions. Au niveau des impôts et taxes on trouve une somme de 6 883 000 € alors que l'on a sur une page précédente, pour les impôts et taxes 6 805 000 €. Je souhaite juste comprendre.

Mme HERAULT, responsable du service financier : Vous avez la présentation par nature « Impôts et taxes » Compte 73 et la présentation par fonction Chapitre 933 Impôts et taxes non affectés - vous avez des produits de taxes qui sont affectés notamment pour l'occupation du domaine public (C 7336 – Droit de place – le montant figure au chapitre 929 pour 48 000 € et la taxe locale sur la publicité extérieure au chapitre 928 pour 30 000 €), d'où cette différence sur le chapitre 933.

M. GARNIER : Nous avons noté une différence de 78 000 €, et pensons que cela pouvait être 33 000 pour les amendes et 45 000 pour la taxe locale d'équipement.

Mme HERAULT, responsable du service financier : Non, ce n'est pas l'explication.

Mme PROUST : Au niveau des recettes de fonctionnement, concernant la ligne 928 « aménagement des services urbains », de quoi s'agit-il et pourquoi ça baisse autant entre les deux budgets ? même si vous avez apporté un élément de réponse sur ma précédente question.

Mme HERAULT, responsable du service financier : Fin de l'OPAH RU et du financement de l'Etat – Financement FISAC en diminution – Idem pour la taxe sur la publicité extérieure.

Mme PROUST : Dans le budget d'investissement, sur la partie subvention je voulais savoir de quelle subvention il était question sur la culture (37 000 €) et sur l'aménagement et services urbains (31 000 €).

Mme HERAULT, responsable du service financier : Pour la culture, vous avez des subventions pour la 1ère phase de travaux de l'église Saint-Laurent (conception/M.O...) : Région 20 500 € et Département 16 500 €, pour l'urbanisme il y a une étude concernant l'eau pluviale qui va être lancée et financée par la ville avec une participation de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine - il y a un groupement de commande qui va être constitué et donc la Communauté va aussi participer au financement de cette étude.

Mme PROUST : Dans le budget d'investissement, sur la partie subvention je voulais savoir de quelle subvention il était question sur la culture (37 000 €) et sur l'aménagement et services urbains (31 000 €).

Mme HERAULT, responsable du service financier : Vous avez des recettes notamment pour l'église Saint-Laurent, et puis il y a une étude concernant l'eau qui va être financée par la ville mais qui va nécessiter aussi une participation de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine puisqu'il y a un groupement de commande qui va être effectué et donc la Communauté va aussi participer au financement de cette étude.

Mme PROUST : Concernant les investissements 2014, au niveau de la culture il y a effectivement une étude menée au niveau de l'église Saint-Laurent, il y en avait une de 100 000 € sur le BP 2013, je voulais savoir s'il s'agit d'une complémentaire ou si celle de 2013 n'avait pas eu lieu ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est une étude complémentaire, celle de 2013 a bien effectivement eu lieu.

Mme PROUST : Concernant l'étude sur le stade Jean Daguerré, il y a une étude de 36 000 € en 2014 il y avait une étude au BP 2013 de 30 000 €, est-ce que c'est une étude complémentaire ou est-ce que c'est une étude qui n'a pas eu lieu ?

Mme BARANGER, Directrice générale des services : C'est la poursuite de la même étude.

Mme PROUST : Commerce local, concernant le marché couvert il y avait une étude prévue pour 50 000 € en 2013. Pour 2014 il y a également une étude pour 50 000 €.

Mme BARANGER, Directrice générale des services : Il s'agit de la mission de maîtrise d'œuvre en 2014, mais là aussi c'est une partie de la mission totale.

Mme PROUST : Aura-t-on à un moment donné une vision plus globale des projets ou c'est par petits bouts comme ça ?

M. LE MAIRE : Là nous votons le budget, ce sont donc les sommes qui sont affectées pour l'année 2014.

Mme PROUST : C'est une question en aparté mais est-ce que par exemple pour le stade Jean Daguerré on a une vision un peu plus globale ?

M. LE MAIRE : Il y a un comité de pilotage qui se réunit, qui suit ce projet depuis déjà quelque temps, après comme c'est un projet qui est lié aux sports forcément la commission sport aura elle aussi connaissance de ce projet mais c'est le comité de pilotage comme l'indique son nom qui pilote ce dossier-là.

M. CHEVALIER : La prévision de ce projet électoral avec ce panneau « Stade Daguerré 2015 », est-ce que c'est toujours 2015 ? C'est après 2015 ? C'est repoussé ? Est-ce que vous pouvez nous préciser s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de précision à donner sur ce qui est indiqué.

M. CHEVALIER : Cela ne me satisfait pas comme réponse. Il y avait un grand panneau, on en a parlé, nous avons rencontré Patrice Beau le président du club de foot, qui était très intéressé par la proposition que vous lui aviez faite, qu'il avait rencontré des gens qui lui proposaient un projet, c'est une grande discussion que l'on a eue durant cette campagne électorale : ce fameux stade en 2015 donc était-ce une annonce électorale ou est-ce que c'était effectif ?

M. LE MAIRE : C'est effectif puisqu'on l'a dit mais ce n'est pas effectif car il n'est pas encore créé mais l'étude se poursuit...

M. CHEVALIER : C'est donc l'étude qui sera terminée en 2015 ou ce seront les travaux qui commenceront en 2015 ?

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas vraiment, la campagne électorale est terminée vous vous souvenez bien de ça ?

M. CHEVALIER : Pas d'ironie avec moi cela ne fonctionnera pas je veux simplement vous dire quelque chose de très simple.

M. LE MAIRE : Monsieur CHEVALIER, juste une règle, c'est moi qui donne la parole et vous parlez de manière courtoise ; je ne vous traite pas de manière ironique, je vous dis simplement que la campagne électorale est terminée, vous avez perdu les élections ! Nous avons gagné les élections ! Nous travaillons ensemble et c'est ce que j'espère.

Simplement je ne vous cache pas que le ton que vous employez à chaque fois pour vos questions, est un ton particulièrement agressif, vous allez peut-être me dire que non, mais je ne pense pas être le seul à le considérer comme agressif, donc si c'était possible je pense que l'on peut débattre normalement ; vous avez été élu, je suis élu, nous sommes élus et j'espère que l'on travaillera bien pour ce mandat qui commence.

M. CHEVALIER : Je suis du même avis que vous sur ce point, parce que l'ironie ce n'est pas simplement verbal c'est aussi des attitudes.

M. LE MAIRE : Pas de procès d'intention M. CHEVALIER.

M. CHEVALIER : Je vous pose une question toute simple Monsieur le Maire, avec tout le reste le respect que j'ai pour vous, il y avait un grand panneau qui indiquait « le stade Daguerre 2015 » ; je voulais savoir si 2015 c'était juste la fin de l'étude ou est-ce le début des travaux ? Ma question était toute simple.

M. LE MAIRE : 2015 on espère la fin des travaux.

M. CHEVALIER : Je vous remercie.

Mme SECHERET : Vous indiquez en investissements pour le sport jeunesse 24 000 € pour la réalisation du skate-park ; or je me souviens que vous aviez signé au mois de septembre, un bon de commande de 75 000 € en faveur d'une société qui s'appelle CASO je crois ; hormis une pancarte qui indique que cet équipement va se situer près de la maison d'O, il n'y a toujours rien. Les 24 000 € sont peut-être pour finir de payer mais qu'est-ce qu'il en est, car c'est quelque chose qui a été commandé en septembre, et huit mois plus tard on n'a toujours rien sauf trois piquets.

M. ROUVREAU : Vous avez dû constater qu'il a plu depuis quelques mois et que nous n'avons pas pu œuvrer sereinement sur ce lieu gorgé d'eau. La différence des 24 000 € correspond, suite à l'étude de sol qui a été faite il est nécessaire de réaliser des bèches dessous la plate-forme en béton pour que celle-ci évite de se fissurer et se maintienne que si celle-ci devait bouger qu'elle puisse bouger dans son ensemble, et donc qu'elle ne fissure pas pour qu'elle s'affaisse.

M. GARNIER : Nous avons donc le budget primitif 2014 avec les références au budget 2013, mais nous n'avons pas les comptes administratifs donc est ce qu'il y a des reports. On est quand même au 1^{er} mai, on ne sait pas, je suis également administrateur dans une autre instance, pour laquelle au 1^{er} janvier les comptes sont faits, et c'est plus gros que la ville de Parthenay. Je suis donc surpris de ça et surtout qu'il y a quand même pas mal de flous.

Si on prend les dépenses d'investissement pour les services généraux, il manque 46 000 €. Si on prend les dépenses pour les aménagements et les services urbains, il manque 170 000 € si on fait les comptes on arrive à 529 000 € au lieu des 699 000 €.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il y a des grosses masses et ensuite il y a toutes les petites sommes qui sont sur de l'entretien ou des travaux de voirie par exemple.

M. GARNIER : Il y a quand même pas mal de choses qui sont globalisées les travaux voirie pour 200 000 €. La réponse me satisfait.

M. LE MAIRE : Cette présentation du budget a été choisie pour la rendre un peu plus pédagogique ; il fut un temps où il n'était pas présenté pas de cette manière-là, vous aviez l'ensemble du document ligne à ligne. Je pense que c'est quand même plus synthétique et également plus agréable à en prendre connaissance. Bien évidemment, si vous le souhaitez, le détail et l'ensemble de toutes ces lignes sont à votre disposition au service financier.

Mme SECHERET : Nous vous remercions pour cette clarté qui existe déjà depuis plusieurs années, mais c'est vrai que c'est quand même beaucoup plus clair pour nous.

Encore une petite question Monsieur le Maire ; en culture, il est indiqué pour les travaux du Palais des Congrès une somme de 70 000 €. Madame CLISSON a expliqué que cela concerne la toiture et les bureaux mais en ce qui concerne notre théâtre, vous n'avez pas de projet concernant notre théâtre ?

M. LE MAIRE : Si, mais pas pour 2014.

Mme BELAUD : J'aurais aimé avoir le détail des investissements pour 2014 : achat de matériel immobilier pour 475 000 € dont 120 000 € de mobilier pour la salle des loges. J'aurais aimé savoir à quoi correspondaient les 355.000 € restants ?

Mme CLISSON : Il a été question d'une balayeuse également ; je laisse Mme HERAULT vous répondre.

Mme HERAULT, responsable du service financier : Il s'agit d'une enveloppe car les demandes des services s'élèvent à 860 000 € - Parmi les demandes il y a une balayeuse pour une estimation de 120 000 € - des véhicules – du matériel pour les services : espaces verts – voirie – pour le Palais des Congrès... L'affectation de l'enveloppe sera étudiée avec les services de la collectivité suivant des ordres de priorité.

Mme BELY : Entre la diapo 28 et la diapo 30, il est question du mobilier de la salle des loges sur la diapo 28 et sur la diapo 30 il est question de travaux à la salle multifonction, pour moi, la salle multifonction c'est bien la salle des loges n'est-ce pas ?

Mme HERAULT, responsable du service financier : Oui.

M. CHEVALIER : Juste une petite précision pour ne pas qu'il y ait de méprise. Il n'y a pas de volonté d'être incisif, ni d'être vindicatif Monsieur Argenton. On a posé des questions, l'opposition est là pour être un contre-pouvoir et permettre le débat contradictoire et je voulais préciser pour ne pas que les gens dans l'assemblée et dans la presse se méprennent, on ne veut pas reproduire ce qui se passe à l'Assemblée nationale où on a l'impression d'être parfois dans une cour d'école pleine d'immatunité, je voulais simplement vous dire que parfois des attitudes peuvent faire que la réponse est disproportionnée et qu'elle n'est pas satisfaisante donc on veut aller un petit peu plus loin, mais on n'est pas du tout dans la volonté de vous opposer pour s'opposer. Et il n'y a pas de non-respect, et il n'y a pas de perfidie, c'est vraiment important que vous le sachiez, mais parfois on a simplement envie d'une réponse un peu plus précise que celle que vous donnez.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de souci, on verra à l'usage, merci.

Mme CLISSON : L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2014 est de 4 561 308,44 €, et l'annuité 670 247,84 € dont 430 181,51 € de capital.

L'état de la dette - garantie : l'encours au 1^{er} janvier 2014 est de 7 235 724,89 € et l'annuité de 656 097,57 € dont 240 681,36 € d'intérêts et 415.916,21 € de capital.

Nous avons une ligne de trésorerie à la Banque Postale pour un montant de 600 000 €, et si je me souviens bien ça a été diminué depuis l'an dernier.

Pour ce qui est de l'état du personnel au 1^{er} janvier : l'effectif budgétaire est de 222 personnes dont 126 titulaires, 5 non titulaires et 46 à temps non complet et 10 personnes contractuelles.

En 2013 il y avait 214 personnes : pourvus 141, 40 personnes en temps non complet et 9 contractuels.

En ce qui concerne le budget annexe : régie des transports, le Pybus :

- budget de fonctionnement : 58 000 € comprenant :

- des frais de personnel : 42 000 €

- des charges à caractère général : 16 000 €, financé par des recettes à hauteur de 4 300 € et

participation du budget principal pour 53 700 €. La fréquentation est d'environ 300 € par mois c'est-à-dire environ 10 ou 15 personnes par jour, et c'est relativement stable.

Mme SECHERET : Concernant les deux derniers emprunts : un en novembre et en février, un était avec un taux d'intérêt de 3,5 % et l'autre de 3,7 %. Par contre, si mes souvenirs sont exacts, les précédents emprunts ont été avec un taux d'intérêt beaucoup plus fort : 5,40 % - 4,70 % et 4,80 %. Ne serait-il pas possible de rediscuter ces taux pour amener à un taux moindre et ainsi faire des économies. Actuellement on doit pouvoir emprunter à 2,8 % voire 3 %, ça vaudrait peut-être le coup d'y regarder est-ce que vous y avez pensé ?

Mme PROUST : Sur la régie de transports, au vu des recettes du Pybus on se demandait s'il était gratuit, ce ne serait peut-être pas mal car le montant des recettes qui est quand même anecdotique. Même si la campagne est finie, on se souvient de ce que nous ont dit les gens et on se demandait -c'est qu'une suggestion, il n'y a pas d'agression- que le fait de rendre le Pybus gratuit, serait quelque chose d'envisageable au pas ?

M. LE MAIRE : J'espère que ma réponse ne sera pas non plus agressive et prise comme une attaque personnelle, donc oui pourquoi pas on peut envisager les choses ; après, même si c'est un coût qui est quand même relativement modique (1 euro), ça permet quand même de faire considérer au citoyen que c'est un service qui a un coût et qu'il contribue à participer à un service dont il bénéficie et donc à ce titre-là, il y participe à titre personnel, mais c'est quelque chose qui peut s'envisager. On y avait pensé notamment quand on a réfléchi sur

l'entrée payante du musée et qu'on a rendu gratuit parce que le coût d'organisation d'une régie, le pourcentage de l'agent qui tient la régie etc... ce coût était très clairement supérieur aux recettes. Ce sont donc des réflexions que l'on a ponctuellement mais là sur le Pybus, ça peut tout à fait se réfléchir aussi.

Je voulais remercier Brigitte Clisson nouvelle maire-adjointe pour cette première présentation de son premier budget. Merci beaucoup Brigitte parce que c'est un exercice qui n'est pas facile et qui nécessite un investissement personnel important, je remercie également le service financier, la direction générale des services et le secrétariat général pour la participation à l'élaboration de ce budget qui, comme vous le savez, a été fait dans des délais contraints compte tenu des élections et de la loi qui nous obligeait à le voter avant le 30 avril 2014. Donc merci encore à toute l'équipe du service financier et secrétariat général pour l'établissement de ce budget.

C'est un budget qui maintient un niveau d'investissement important puisque l'on est sur un niveau d'investissement entre 2 500 000 € et 3 000 000 €. C'est important que les collectivités maintiennent ce taux d'investissement parce que de manière générale, au niveau national, les collectivités représentent 75 % de l'investissement public, il faut donc que l'on puisse conserver ce montant d'investissement.

Concernant les recettes, je vous proposerai tout à l'heure de ne pas augmenter les impôts encore cette année, parce qu'effectivement d'autres se chargent de le faire. C'est donc important que nous montrions l'exemple et que nous maintenions les taux à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Vous avez vu la répartition des recettes, le niveau d'emprunt, le niveau des recettes fiscales, on est une collectivité dont 60 % de ses recettes viennent de ses propres recettes fiscales. C'est donc une bonne autonomie fiscale, pour le reste, on dépend des dotations. Vous avez pu le constater les dotations diminuent, on n'en a une (la dotation forfaitaire) dont le pourcentage est connu, pour les autres pas encore, mais il est vraisemblable que le montant de ces autres dotations suive le régime de la première dotation. La seule chose, c'est qu'il faut faire attention parce que comme je vous l'ai dit, ces recettes sont importantes et elles doivent maintenir un niveau d'investissement élevé. La plupart des chantiers font travailler les entreprises locales, c'est donc de l'emploi local, de l'économie locale, il faut donc que l'on puisse conserver cette capacité à faire travailler, même si, comme vous le savez, nous sommes contraints dans une logique de marchés publics extrêmement rigoureuse et que nous respectons à la lettre mais qui parfois, ne nous permet pas de faire travailler des entreprises locales. Il faut aussi que les entreprises locales comprennent que nous sommes enerrés dans une réglementation que nous devons respecter, et que c'est aussi à elles de faire en sorte que nous puissions les choisir, mais c'est aussi une démarche de l'entreprise. On fera des propositions dans ce sens parce que beaucoup d'entreprises considèrent que c'est un tel maquis juridique que de répondre à un appel d'offres que parfois elles n'ont pas l'équipement en interne, c'est-à-dire les ressources humaines, pour répondre de manière juste et concurrentielle, et donc nous, si les règles ne sont pas respectées, on ne peut pas les choisir. Donc notre intérêt à tous c'est bien évidemment que le tissu local se développe et que l'investissement, que les fonds publics que nous récoltons puissent être réinvestis, réinjectés dans le tissu local.

Voilà ces quelques observations. Au niveau des subventions on maintient les subventions égales au niveau des associations par rapport à ce qui a été fait l'année dernière. On aura peut-être l'occasion d'en reparler d'ici la fin de cette année, sur une éventuelle répartition différente du montant de ces subventions parce qu'il faut tenir compte du cadre contraint dans lequel nous sommes.

Mais comme vous le savez un budget est voté, il peut faire l'objet de décisions modificatives tout au long de l'année parce qu'il y a des choses imprévues qui peuvent arriver, il y a des impondérables et puis il y a aussi des choses qui peuvent avancer plus vite que d'autres et qui peuvent nous permettre de réorienter dans le courant de cette année ce que nous votons aujourd'hui, notamment par rapport aux dépenses.

M. CHEVALIER : Je voulais juste apporter une petite précision par rapport à la réduction de la dotation forfaitaire. Effectivement je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a une baisse au niveau de la politique nationale, peu importe le courant de réduction des déficits publics, mais je voulais juste préciser que par rapport à un budget de 11 600 000 € cela représente 96 000 € donc oui c'est une somme mais ça ne peut pas servir à justifier tout le temps un budget contraint. Je voulais juste préciser ça.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas tout le temps. 96 000 € ça représente quand même plusieurs emplois, ça représente une capacité d'investissement de 400 000 €, donc ce n'est pas rien ! C'est important. Donc ces

400 000 € que l'on pourrait utiliser, que l'on pourrait réinjecter, on ne pourra pas le faire puisqu'il y a une diminution des dotations.

Mme SECHERET : Je voulais ajouter que peut-être il fallait être un petit peu plus malin et monter des dossiers qui permettent d'avoir des subventions européennes ou des subventions d'État bien ponctuelles sur tel ou tel sujet.

M. LE MAIRE : C'est un encouragement à être plus malin ou vous considérez qu'on ne l'est pas ?

Mme SECHERET : C'est un encouragement à être plus malin.

M. LE MAIRE : A progresser... Donc on pourra s'améliorer ensemble alors ! Oui, mais il faut savoir que la répartition des fonds européens bénéficie moins, et c'est assez naturel dans l'organisation de l'Union Européenne, aux pays anciens de l'Union Européenne et plus aux nouveaux membres entrants. Donc si vous montez des projets "malins" avec des nouveaux membres, notamment les pays de l'est, effectivement vous pouvez avoir des montants de subvention intéressants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les budgets suivants :
- budget principal
- budget annexe « Régie de Transport »

* ADOPTE par 26 voix pour et 7 abstentions –Mmes SECHERET, BELY, M. GARNIER, Mme BELAUD, M. CHEVALIER, M. GRIFFAULT, Mme PROUST-.

oOo

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014

Mme CLISSON : Vu la loi du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu la notification des bases nettes d'imposition et des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices,

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2013 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 17,70 %
- Taxe sur le foncier bâti : 29,45 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 75,17 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014
- Taux de Taxe d'Habitation : 17,70 %
- Taux de Taxe Foncière (bâti) : 29,45 %
- Taux de Taxe Foncière (non bâti) : 75,17 %

* ADOPTE par 26 voix pour et 7 contre –Mmes SECHERET, BELY, M. GARNIER, Mme BELAUD, M. CHEVALIER, M. GRIFFAULT, Mme PROUST-.

M. LE MAIRE : Peut-on savoir pourquoi vous vous abstenez sur ses taux ? Vous voulez les augmenter ?

Mme BELY : Non absolument pas, mais comme nous l'avons dit, nous découvrons un budget qui est voté dans l'urgence ; il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire et c'est donc pour cette raison que nous nous abstenons ; nous sommes en droit d'avoir un peu plus d'explications et nous espérons bien les avoir les années suivantes et pouvoir débattre comme il se doit avant le vote d'un budget.

M. LE MAIRE : Ca, c'est sur le budget mais sur les taux ?

Mme BELY : Concernant les taux c'est la même chose, nous estimons que nous avons besoin d'un peu plus de recul et besoin de faire le point sur ce qui a été fait jusqu'à présent.

M. LE MAIRE : D'accord, pas facile à comprendre tout de même.

Mme BELY : Il faut que vous arrêtez d'avoir un air condescendant.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas condescendant ; je ne comprends pas.

Mme BELY : Nous aurons le même exercice demain soir au conseil communautaire-, lorsque l'on arrive dans une collectivité, il est normal que l'on soit en droit de demander des explications, et là, tout est décidé dans un temps relativement court, et nous l'avons dit tout à l'heure, nous avons besoin d'explications.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais contesté et nous avons répondu à toutes les questions que vous avez posées. La seule chose que je vous demande c'est une explication de votre vote par rapport aux taux. Vous pourriez dire on les maintient, on les baisse, on les augmente parce que l'on considère qu'il y a des projets qu'il faudrait financer, je pourrais l'entendre et le comprendre mais là vous vous abstenez.

Concernant le vote du budget communautaire, c'est radicalement différent puisque c'est un budget consolidé. Concernant le budget ville, il a été construit, des investissements sont fléchés... C'est pour ça que je m'étonnais et de temps en temps, je me permettrai, sans vous blesser, de vous poser aussi des questions, si vous le permettez. Et ce n'est pas que d'être condescendant que de vous poser des questions Mme BELY.

Mme BELY : Vous avez quand même pour habitude d'utiliser assez régulièrement un ton condescendant et ça, nous ne le supporterons pas.

M. LE MAIRE : Je suis désolé, si je suis comme ça, ce n'est pas de la condescendance de ma part c'est simplement une incompréhension, et je vous demande pourquoi vous vous abstenez sur le vote des taux. Vous m'avez répondu et j'ai noté.

Mme PROUST : Nous nous sommes abstenus sur un budget qui est calculé avec ces taux-là. Cela me paraît donc assez cohérent dans la poursuite du raisonnement de s'abstenir aussi sur les taux. Et donc je vous apporte uniquement un autre élément de réponse puisque vous posez la question.

O
O O
O

CULTURE

VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTION

M. GILBERT : Afin de permettre à certaines associations culturelles de faire face aux différents frais engagés sur le 2ème trimestre 2014 et dans l'attente de l'attribution des subventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- approuve le versement d'un second acompte sur subvention pour les associations citées ci-dessous :
- Association Ah? : 6.200 €
- Association Trastaroots : 6.250 €
- Association Aléa Citta : 2.700€
- Association Planches de Salut : 960 €

Ce deuxième acompte est calculé sur la base de la subvention accordée en 2013 et correspond à 2 mois de subvention.

- dit que les crédits sont ouverts au budget 923-339-6574,
- autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

Nous sommes sur le calendrier électoral et sur le calendrier de versement des subventions et lors des prochaines commissions, nous aurons des échanges sur le montant des subventions à verser et nous poursuivrons notre démarche. Mais là, dans l'attente et dans l'urgence de certaines associations et particulièrement celles qui ont des salariés ou des projets engagés, il est nécessaire de verser un acompte sur subvention.

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS 2014

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs 2014 (budget principal et budget régie de transports) conformément aux tableaux ci-annexés.

Vous avez en annexe le tableau des effectifs qui s'élève à 167 postes en emplois budgétaire à temps complet et en titulaires à temps non complet à 46 postes ce qui fait un total de 222.

Pour les emplois pourvus : 126,28 agents titulaires et 5 agents non titulaires.

Pour les agents contractuels nous avons 10 agents en temps complet, 37 agents à temps non complets, nous avons 13 agents en contrat d'accompagnement vers l'emploi en CAE et 13 jeunes en apprentissage.

Mme PROUST : Ces tableaux des effectifs nous sont communiqués plusieurs fois dans l'année c'est ça ? Parce que là les chiffres sont au 1er janvier donc c'est un peu vieux.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Traditionnellement c'est ce qui se vote au budget, c'est donc le tableau au 1^{er} janvier, et ensuite des tableaux sont soumis au cours de l'année lors de fermeture de postes ou d'ouverture pour permettre la montée en grade et le passage des agents à ce grade.

* ADOPTE à l'unanimité.

O
O O
O

EQUIPEMENTS DESTINES A LA POPULATION

OPERATION "VEL'A PARTH" - APPROBATION D'UN REGLEMENT ET D'UNE CONVENTION

M. ROUVREAU : La Ville de Parthenay envisage de mettre à disposition gracieuse 15 vélos adultes à destination des touristes-Parthenaisiens-festivaliers pour la période estivale du 1er juin au 30 septembre 2014, afin de découvrir le patrimoine de Parthenay et de ses environs.

L'opération est dénommée « VEL'A'PARTH ».

Peut bénéficier du prêt, toute personne physique âgée de plus de 16 ans, reconnaissant être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Un règlement définit les rapports entre les usagers et le service. Il précise notamment le régime et les conditions du prêt, la durée et les engagements du bénéficiaire.

La gestion de la mise à disposition des vélos serait confiée à la SARL CVT PARTHENAY (qui gère aussi le terrain de camping) en contrepartie d'une rémunération forfaitaire égale à 3 000 € TTC.

Le délégataire s'engage à assurer l'accueil, remettre les vélos aux bénéficiaires et assurer la gestion des contrats de mise à disposition.

Les réparations et le renouvellement de tous les équipements mis à disposition sont à la charge de la Commune de Parthenay via un prestataire extérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver la mise à disposition gracieuse de vélos pour la période estivale du 1er juin au 30 septembre 2014,
- d'adopter le règlement « VEL'A'PARTH » définissant les conditions d'utilisation des vélos,
- approuve la convention pour la gestion de la mise à disposition des vélos avec la SARL CVT PARTHENAY,
- d'autoriser Monsieur le Maire et un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

* ADOPTE à l'unanimité.

M. LE MAIRE : C'est une opération qui a bien fonctionné l'année dernière c'est pour cela que nous avons décidé de la réitérer cette année ; sur le mois de juillet 2013, il y a eu environ 300 mises à disposition et à peu près la même chose sur le mois d'août.

Nous avons envisagé à un moment donné de réaliser cette opération en régie mais le coût était beaucoup plus élevé. L'intérêt aurait été d'avoir une visibilité beaucoup plus importante mais c'est vrai que le coût aurait été beaucoup plus élevé que la contribution, c'est donc pour ça que l'on a souhaité réitérer cette année encore ce partenariat avec le camping.

M. GARNIER : Est-ce qu'il est envisagé d'aller vers par exemple le Vélib' ?

M. LE MAIRE : C'est le principe, mais après il faut voir parce qu'il faut des installations physiques qui doivent être implantées au sol pour avoir un accès et une disponibilité 24 heures sur 24. L'intérêt c'est que le camping a déjà un parc à vélos qui est mis à disposition gratuitement et géré par le gérant du camping, c'est ça l'intérêt. C'est pour ça que l'on arrive à faire cette opération pour un coût relativement modique.

Mme SECHERET : Je voulais ajouter Monsieur le Maire, vu qu'il y a des vélos à disposition depuis maintenant plus d'un an, ce serait bien que maintenant il puisse y avoir les pistes cyclables qui vont avec...

M. LE MAIRE : C'est très juste.

O
O O
O

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 30 avril 2014 au 14 mai 2014.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;
Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;